



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 14 novembre 2014, 20 h

Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Jacques COLIN, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER, Magali HENROTTE, Armand PERRIER

Excusés : Isabelle HEURTIER, pouvoir à Magali HENROTTE
René COLLIGNON, pouvoir à Jérôme GRECARD

Présence de Patricia MURTIN, adjointe territoriale.

Secrétaire de séance : Emilie PRICAZ

Le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : vente de la parcelle n°8 du lotissement des couloirs.
Demande acceptée à l'unanimité.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents au conseil du 17 octobre 2014

Patrick Abraham demande que deux points soient ajoutés au Compte rendu du conseil municipal du 17 octobre 2014 :

- Le conseil municipal s'est fixé pour l'objectif de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre à l'échéance 2020,
- Un courrier de réponse a été adressé à madame Clément Isabelle concernant l'agriculture sur la commune.

1 - Urbanisme

- Exonération de la taxe d'aménagement

La loi de finances rectificatives du 29 décembre 2013 prévoit que les communes ont la possibilité d'exonérer en partie ou en totalité de la taxe d'aménagement certains bâtiments.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'exonération totale pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable d'une surface comprise entre 5 m² et 20m² ainsi que les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40m² lorsqu'ils sont réalisés en zone U en extension d'une construction existante. Il est à noter que les abris de jardin réalisés dans le cadre d'un projet de construction soumis à permis de construire restent taxables.

Ces exonérations sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

-Conséquences loi ALUR

Plusieurs éléments de la loi ALUR concernent les communes en matière d'urbanisme:

- En instaurant le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités, la loi encourage la mutation des PLU en PLUI d'ici 2016. Néanmoins, le transfert n'est pas tout à fait automatique. un mécanisme de minorité de blocage est prévu pour permettre aux maires de reporter ce transfert. Les opposants devront pour cela rassembler 25% des communes et représenter au moins 20 % de la population.
- Le seuil de mise à disposition des services de l'Etat gratuit en matière d'application du droit du sol pour les EPCI compétents passera de 20 000 à 10 000 habitants. Les communes de moins de 10 000 habitants si elles font partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants, ne bénéficieront plus de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'étude des demandes d'autorisation à compter du 1^{er} juillet 2015.

2 –Bâtiments

. Diagnostic bâtiment de la poste :

Après discussion au vu des différents devis des bureaux d'études, il est décidé de ne pas donner suite à ces propositions. Dans un souci d'efficacité pour répondre aux attentes des locataires, il sera demandé à l'AJENA de venir en aide auprès de la commune pour le choix d'un maître d'œuvre. La commune réalisera une programmation pluriannuelle pour les travaux suivants : Humidité, Isolation, VMC, pose d'un cumulus dans chaque appartement.

. Le conseil accepte à l'unanimité le devis de remplacement des compteurs calories du chauffage de la mairie pour un coût de 1 220,50 € TTC.

. Après présentation du devis des travaux sur la cheminée de l'église et du devis de remplacement de la porte de l'épicerie, le conseil municipal au regard du budget 2014 décide de réaliser uniquement les travaux de la porte de l'épicerie pour un montant de 5 961 € TTC (7 voix pour les travaux uniquement de la porte de l'épicerie et 4 voix pour les travaux de la porte de l'épicerie et de la cheminée de l'église).

3 – Tarifs de location de la salle polyvalente

A l'unanimité, le conseil décide d'augmenter de 2% les tarifs de location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier de chaque année. Les associations de la commune bénéficieront de la gratuité de cette salle une fois par an.

4 – Bail agricole : location parcelle ZD 213

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire ou un des adjoints à signer les baux agricoles :

- parcelle ZD 213 a de 1 920m² à Sophie le Pavoux
- parcelle ZD 213 b de 2 976 m² à Marjolaine Grosjean

pour leur installation d'activités de maraîchage.

5 – Location de l'atelier de Très la ville :

Il a été proposé de louer l'atelier communal de 90m² à Sophie le Pavoux et Marjolaine Grosjean pour un montant de 250 € par mois sans les charges.

Ces deux personnes ont décliné la proposition en raison du démarrage récent de leur activité.

Il est proposé que le maire et les adjoints les rencontrent pour connaître leur capacité financière pour cette première année. Il est envisagé de proposer un partage de ce local avec une autre activité.

6 – Epaveuse : fixation d'un tarif horaire

A l'unanimité, il est décidé de ne pas fixer de tarif pour la prestation d'intervention de l'épaveuse sur les communes extérieures. A chaque demande, un devis sera établi.

7 – Financement voyages scolaires

Suite au courrier des directeurs d'école sollicitant l'aide de la commune pour le financement des voyages scolaires des trois classes, le conseil municipal par 9 voix pour et 2 abstentions décide de participer par une aide à titre exceptionnel de 20 % du coût du voyage pour chaque enfant domicilié aux Bouchoux.

8 – Commissions au sein de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude :

Après un tour de table, le conseil propose la candidature de Patrick Abraham pour la commission agriculture, forêt, filière bois.

9 - Désignation d'un responsable pour le suivi du dossier signalétique :

Il est proposé de prendre contact avec les référents PDIPR de la commune pour le suivi de ce dossier.

10- Vente de la parcelle n°8 du lotissement des couloirs :

A l'unanimité, le conseil délibère pour accepter la vente la parcelle n°8 à M. et Mme Bouvier Jean Pierre pour un montant net vendeur de 32 676 € et autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les actes.

11- Informations diverses :

- Un point est fait sur les différentes réunions.
- Election du conseil municipal des jeunes le samedi 15 novembre salle de justice.
- Le bulletin communal "l'écho des couloirs" est en cours de préparation.
Tous les articles devront parvenir avant le 15 décembre.
- Un dépôt d'ordures vers les containers semi enterrés à Tailla a été signalé à la gendarmerie.
Les propriétaires ont été retrouvés, un courrier en recommandé a été adressé.
- Une personne âgée de la commune en difficulté a été prise en charge par le CCAS.
Un accueil de jour au Cantou a été mis en place.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **vendredi 12 décembre 2014 à 20 heures**

La séance est levée à 23h50

Magali Henrotte